

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 OCTOBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution de bourses
pour les projets jeunes -
Session d'automne 2008**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 octobre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 octobre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008)

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal du 10 juillet 2008, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 08 H 07

OBJET : ATTRIBUTION DE BOURSES POUR LES PROJETS JEUNES – SESSION D'AUTOMNE 2008

RAPPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 1988, la Ville aide financièrement de jeunes Saint-Germainois, bénévoles, à réaliser un projet culturel, sportif ou artistique qui leur tient à cœur par l'attribution d'une bourse de projet.

Le règlement d'attribution de la « bourse des projets » a été réactualisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2001.

Le jury, présidé par Monsieur le Maire et composé des membres de la Commission Education – Culture - Jeunesse et Sports, s'est réuni le 6 octobre 2008 et propose d'accorder une bourse d'un montant de 1 000 € au projet suivant :

- PROJET VIDEO « DALLE DU CENTRE COMMERCIAL DU BEL AIR »

Ce projet reprend l'histoire de la place des Coteaux du Bel Air et présente son renouveau après la démolition.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCORDE une bourse d'un montant de 1 000 € à ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC